



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

gendarmerie mobile

Question écrite n° 13824

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'avenir de l'escadron de gendarmerie mobile 33/7 de Vouziers. En effet, le départ de cet escadron aurait des conséquences dramatiques tant au niveau économique que démographique pour la ville de Vouziers, déjà fortement touchée par une baisse de population. Il lui demande donc de lui préciser que le maintien cette structure n'est pas remis en question et le remercie des éléments de réponse qui pourront être apportés.

Texte de la réponse

En janvier 2010, dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales (MIOMCT) a décidé de la dissolution de 8 escadrons de gendarmerie mobile (EGM) en 2010 et de la dissolution de 7 EGM en 2011. Ces décisions portant sur 15 unités ont été mises en oeuvre. La réorganisation de la gendarmerie mobile est donc achevée. La seule opération encore prévue, consécutive à des contraintes immobilières fortes, porte sur la re-localisation de l'EGM de Ferrette à Sathonay-Camp. La dissolution ou le transfert de l' EGM 33/7 de Vouziers n'est pas envisagé.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13824

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 décembre 2012](#), page 7494

Réponse publiée au JO le : [19 février 2013](#), page 1963